

# COMMUNE DE BUSCHWILLER

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2017

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 18h15

**PRESENTS** : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN (à partir de 18h25), Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER (à partir de 18h25) Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES** : Néant

**ABSENTS NON-EXCUSES** : Néant

**ONT DONNE PROCURATION** : Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle KLEIN secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR** :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 MARS 2017
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. COMPTE ADMINISTRATIF 2016
4. COMPTE DE GESTION 2016
5. AFFECTATION DU RESULTAT 2016
6. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
7. TAUX LOCALES 2017
8. BUDGET PRIMITIF 2017
9. SUBVENTION ECOLE CLASSE VERTE
10. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
11. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE - CAMPAGNE ELECTORALE LEGISLATIVES
12. TRAVAUX
13. VENTE DE TERRAIN
14. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
15. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
16. DIVERS

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 06 mars 2017 et le signe séance tenante.**

## **2. PERSONNEL COMMUNAL**

### **2.1 PROLONGATION DU CONTRAT DE MME SYLVIE LEWON**

Mme le Maire propose de renouveler le contrat de Mme Sylvie LEWON pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Pour ce faire il sera fait appel au service de mise à disposition du Centre de Gestion, ceci pour 08h00 hebdomadaires.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement du contrat de mise à disposition de Mme Sylvie LEWON par le biais du Centre de Gestion du Haut-Rhin. Ceci pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, 08h00 hebdomadaires.**

## **3. COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Mme le Maire donne la parole à M. Jonathan WILLER.

M. Jonathan WILLER indique qu'en 2016, 913 mandats et 203 titres ont été traités. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 sont les suivants :

<b>EXERCICE COMPTABLE 2016 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016)</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RESULTAT GLOBAL</b>
Dépenses : 694.089,54 € Recettes 821.048,60 €	Dépenses : 954.882,06 € Recettes : 891.306,76 €	<b>Excédent 2016 : 63.383,76 €</b>
<b>Excédent : 126.959,06 €</b>	<b>Excédent : -63.575,30 €</b>	

M. WILLER indique que les dépenses 2016 sont réparties comme suit :

- ✓ 11.864 € soit 1,71% des dépenses pour le CCAS
- ✓ 60.915 € soit 8,78% pour l'enfance,
- ✓ 24.198,43 € soit 3,49% pour la culture, les fêtes et les associations,
- ✓ 42.019 € soit 6,05 % pour le cadre de vie, l'entretien des voiries et des bâtiments,
- ✓ 257.349,18 € soit 37,08% pour les services à la population et l'administration générale,
- ✓ 84.589 € soit 12,19% pour les frais de fonctionnement et
- ✓ 113.153,82 € soit 16,30% pour les cotisations obligatoires.

Les recettes sont composés entre autres de 6.314,67 € de produits de services ventes (bois, concessions,...), 532.217 € d'impôts et taxes, 202.593,55 € de dotations de l'Etat, 16.044,57 d'autres revenus de gestion et 15.346,28 € de remboursements (congé maladie, contrat aidé,...)

Les gros investissements ont été les suivants : les travaux du centre du village, le chauffage de la salle polyvalente, la fontaine du cimetière, le vélo électrique, le vidéoprojecteur de l'école, la zone humide, la mise aux normes électriques de l'église.

Ces projets ont pu être financés grâce aux 350.000 € de l'emprunt que nous avons encore en attente, 60.000 € de subventions (DETR, Conseil Départemental, SLA,...), 225.000 € de FCTVA, de taxe d'aménagement et d'excédents de fonctionnement capitalisés. A cela s'ajoutent des participations émanant de Rosace, du S.I.A.E.P. et du Conseil départemental pour un montant de 207.000 € pour les travaux du centre bourg.

Mme le Maire rappelle que les travaux de la zone humide ont entièrement été remboursés et n'ont rien coûté à la commune grâce aux subventions de l'Agence de l'Eau et à la vente de bois.

La ligne de trésorerie en 2016 a été utilisée à hauteur de 220.000,00 €.

Suite à l'exposé de M. WILLER, Mme le Maire souhaite savoir si les conseillers ont des questions, ceci n'est pas le cas.

Mme le Maire remercie Jonathan WILLER pour le travail réalisé au long de l'année, ainsi qu'Isabelle KLEIN.

Mme D.HECHT souhaite savoir si toutes les subventions ont été reçues. Mme le Maire lui répond que ce n'est pas le cas pour l'instant.

*M. OBERMEYER demande à Mme le Maire de quitter la salle des délibérations.*

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du compte administratif 2016.**

*Mme le Maire rejoint la salle des délibérations et remercie les conseillers pour leur confiance.*

#### **4. COMPTE DE GESTION 2016**

Mme le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par la Trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et qui n'appelle aucune observation particulière. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion établi pour l'année 2016.**

#### **5. AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2016 qui présente un excédent de 126 959,06 € Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de 173 457,66 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2017.

**Excédent de fonctionnement : 126 959,06 €**

Excédent reporté : 46 498,60 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 173 457,66 €**

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'affectation de 173.457,66 € du résultat 2016 au compte 1068 de la section d'investissement au budget primitif 2017.**

#### **6. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016**

Mme le Maire indique que les résultats de l'exercice 2016, sont les suivants :

**Résultat de clôture de la section d'investissement 2016 (déficit) : -161 353,62 €**

Ce montant correspond à la différence entre le résultat d'investissement 2016 (déficit) de -63 575,30 € et le résultat de clôture d'investissement 2015 (déficit) de -97 778,32 €.

**Résultat cumulé de clôture pour l'année 2016 (excédent) : 12 104,04 €**

Ce montant correspond à l'excédent du résultat de fonctionnement 2016 de 173 457,66 € et le déficit du résultat de clôture d'investissement 2016 -161 353,62 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les résultats de l'exercice 2016.**

#### **7. TAXES LOCALES 2017**

##### **7.1 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2017**

Mme le Maire précise que les taxes ne seront pas augmentées en 2017. Seule la base augmente. Il est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMPTES	MONTANT
73111 - Taxes foncières et d'habitation	504 906,00 €
73112 - Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	Supprimée
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	Supprimée
748 - Allocations compensatrices	11 087,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>515 993,00 €</b>
--------------	---------------------

Cette somme de 515.993,00 € est diminuée de 65.401,00 €, (FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) imputée au compte de 73923 en dépense.

Nature de la taxe	Taux 2016	Taux 2017	Produits prévisionnels 2017
Taxe d'habitation	19,72 %	19,72 %	335 240,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,76 %	15,76 %	160 279,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,25 %	88,25 %	20 474,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>515 993,00 €</b>

Mme le Maire indique que la commission finances propose de ne pas augmenter les taxes directes locales de la commune en 2017, et donc de maintenir les taux communaux de l'année 2016.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les taxes directes locales de la Commune pour l'année 2017 et vote les taux susvisés.**

## **7.2 RECONDUITE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

M. Roger OBERMEYER indique qu'il convient comme chaque année de renouveler la délibération sur la reconduite de la taxe d'aménagement.

Il propose de reconduire le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Les conseillers débattent ensuite sur ce point.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à 11 voix POUR (C.WILLER, R.OBERMEYER, J.SITTER, D.HECHT, MJ.BAUMANN, D.ALLEMANN, E.GERRER, P.MULLER, C.MUNCH, A.BAUMANN, C.WEIGEL), 1 ABSTENTION (B.BO EGLIN) et 2 voix CONTRE (D.HUTTENSCHMITT, J.DUCRON) de reconduire le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.**

## **8. BUDGET PRIMITIF 2017**

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2017. Le budget a été soumis au trésorier en date du 22 mars dernier. Le budget primitif 2017 d'un montant total de 1 782 691,00 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 795 544,00 € et en investissement 987 147,00 €.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
11	Charges à caractère général	297 644,00 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	23 154,00 €
12	Charges de personnel	221 050,00 €	73	Impôts et taxes (TH-TFB-TFNB-CFE)	542 441,00 €
14	Atténuation de produits FNGIR	93 000,00 €			
63	Impôt et taxes	4 000,00 €			
5	Autres charges de gestion courantes (Indemnités élus - subventions aux associations - CCAS - SICE - SICES)	78 928,56 €	74	Dotations, subventions et participations	198 439,00 €
66	Charges financières intérêts	16 863,66 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	18 010,00 €
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €	77	Produits exceptionnels (Remboursement assurance)	1 500,00 €
6811	<b>Amortissement</b>	<b>150,00 €</b>	13	Remboursement sur rémunération	12 000,00 €
023	<b>Virement à la section d'investissement (Autofinancement)</b>	<b>43 907,78 €</b>	R002	Résultat reporté	
	<b>TOTAL</b>	<b>795 544,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>795 544,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	40 000,00 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	130 000,00 €
16	Remboursement emprunts	105 563,20 €	1068	Excédent de fonctionnement 2015	173 457,66 €
4	Annulation titres	20 793,48 €	61532	Amortissement	150,00 €
20	Immobilisations incorporelles (PLU - Frais d'études – Logiciels)	49 100,00 €	13	Subvention d'investissement	193 838,08 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	434 566,70 €			
	<b>Restes à réaliser 2016</b>	<b>75 600 €</b>	<b>4</b>	Cession	<b>20 793,48 €</b>
23	Travaux	100 170,00 €	16	Emprunt	425 000,00 €
R001	<b>Résultat de clôture</b>	<b>161 353,62 €</b>	<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)</b>	<b>43 907,78 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>987 147,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>987 147,00 €</b>

Mme le Maire précise que les chapitres 21 et 23 représentent les grands travaux. Les « restes à réaliser » sont la mise aux normes électriques de l'église, le macadam du trottoir rue des Vosges.

Il est prévu pour 2017 en investissement la création d'un nouveau site internet, des panneaux pédagogiques pour la zone humide, la signalétique des différents bâtiments pour la mobilité réduite selon l'ADAP, l'étude de sécurité pour les rues de Hélingue, des Fleurs et des Ecureuils et des travaux sécuritaires pour ces même rues, l'étude pour l'aménagement du centre bourg avec commerces incluant une aire de jeux...

Mme le Maire précise que la Commune va obtenir différentes subventions pour des travaux déjà réalisés ou prévus, à savoir :

- ✓ 13.017,15 € de la DETR pour le parking pour les personnes à mobilité réduite
- ✓ 34.520,00 € de la DETR pour le chauffage de la salle polyvalente
- ✓ 13.017,15 € de l'Adap pour les PMR
- ✓ 20.000,00 € de la Région pour les travaux du Centre du village
- ✓ 10.000,00 € de la Sénatrice C.TROENDLE pour les travaux du centre du village
- ✓ 7.500,00 € de l'Agence de l'eau pour la zone humide

Un emprunt de 425.000,00 € a également été inscrit au budget qui sera contracté uniquement si tous les travaux avancent de façon à avoir besoin de ce financement.

Les chiffres pour la section de fonctionnement du budget 2017 sont au plus proche des chiffres du compte administratif 2016.

L'enveloppe générale des subventions est votée dans le budget et la délibération attribuant les sommes de façon nominative aux associations sera prise lors du prochain conseil municipal. Mme le Maire précise qu'à ce jour toutes les associations n'ont pas fait de demande de subvention et que si ces demandes ne parviennent pas en mairie avant le vote de subventions au mois de juin, les associations n'ayant pas fait la demande se verront privées de subvention communale.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2017.**

## **9. SUBVENTION ECOLE CLASSE VERTE**

Mme A.BAUMANN fait savoir que la commission scolaire a approuvé le versement d'une subvention au profit de la coopérative scolaire de Buschwiller d'un montant de 1.000 € pour financer le voyage classe verte de trois classes de l'Ecole. Ce voyage a eu lieu du 29 au 31 mars 2017 à LA BRESSE. Elle demande aux conseillers de valider cette subvention.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la subvention de 1.000 € au profit de la coopérative scolaire de Buschwiller.**

## **10. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION**

Mme D.HECHT indique que Saint-Louis Agglomération souhaite louer la salle polyvalente afin de réunir les représentants des communes membres le 07 avril prochain.

Elle propose d'accorder la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de Saint-Louis Agglomération pour le 07 avril prochain mais aussi pour les demandes de locations futures de SLA. Elle précise que le but de SLA est de tourner dans les communes membres.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la location gratuite de la salle polyvalente selon les disponibilités du planning au profit de Saint-Louis Agglomération.**

## **11. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE - CAMPAGNE ELECTORALE LEGISLATIVES**

Comme il est de coutume Mme D.HECHT propose d'accorder la location gratuite de la PSAS ou du bar de la salle polyvalente pour les candidats aux élections législatives qui en feraient la demande pour l'organisation de réunions publiques, ceci en fonction du planning d'utilisation de la salle polyvalente.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la location gratuite de la PSAS ou du bar de la salle polyvalente selon les disponibilités du planning dans le cadre de la campagne des élections législatives.**

## **12. TRAVAUX**

### **12.1 RUE DE HESINGUE**

Afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité de la traversée du village, M. D.HUTTENSCHMITT indique qu'il convient de valider les marchés de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de sécurité de la rue de Hésingue.

Le marché comprend :

- l'aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection de la rue de Hésingue et de la rue des Ecureuils,
- l'aménagement d'un rétrécissement au droit du pont pour créer un cheminement piéton,
- l'aménagement d'une double écluse rue de Hésingue.

La Commune dispose de 2 offres. Pour une mission globale, le montant est de :

- 11.280 € TTC pour Cocyclique
- 12.960 € TTC pour OTE Ingénierie

M. D.HUTTENSCHMITT propose de retenir la société Cocyclique et de valider dans un premier temps uniquement la phase ETUDE du projet pour un montant de 2.950 € HT soit 3.540 € TTC, afin d'avancer dans l'étude du projet avec le Département.

Les phases ACT, Vialis (pour les feux) et suivi de chantier seront validées ultérieurement en fonction de la faisabilité du projet et du financement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents propose de retenir la société Cocyclique et de valider dans un premier temps uniquement la phase ETUDE du projet pour un montant de 2.950 € HT soit 3.540 € TTC, afin d'avancer dans l'étude du projet avec le Département.**

### **12.2 RUE DES FLEURS ET RUE DES ECUREUILS**

Pour améliorer la sécurité de la rue des Fleurs et de la rue des Ecureuils, M. D.HUTTENSCHMITT indique qu'il convient de valider le marché de maîtrise d'œuvre de la société Cocyclique. Ce marché comprend des petits aménagements de sécurité type chicane et stationnement, coussin berlinois, pour un montant global de 1.900 € HT soit 2.280 € TTC.

M. D.HUTTENSCHMITT propose de valider la mission globale qui comprend les études d'avant-projet, les études de projet, l'assistance pour le passage des contrats de travaux, les études d'exécution, et l'assistance lors des opérations de réception.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents propose de valider le marché de maîtrise d'œuvre de la société Cocyclique pour la rue des Fleurs et la rue des Ecureuils et décide de valider la mission globale qui comprend les études d'avant-projet, les études de projet, l'assistance pour le passage des contrats de travaux, les études d'exécution, et l'assistance lors des opérations de réception.**

### **12.3 TRAVAUX REPORTEES - RUE DE HEGENHEIM.**

Saint-Louis Agglomération nous a fait connaître son projet de renouveler le réseau d'assainissement (partiellement dégradé) de la rue de Hégenheim à Buschwiller. Toutefois Mme le Maire précise que ces travaux ne pourront pas être réalisés en 2017 car ils risquent de fragiliser la conduite d'eau potable. Il est souhaitable de changer la conduite d'eau en même temps que les travaux d'assainissement étant donné que cette dernière est également très ancienne. Le SIAEP a été contacté à ce sujet et ce dernier a indiqué que des travaux étaient déjà prévus sur Folgensbourg et Wentzwiller et donc il ne peut engager des travaux sur Buschwiller. De ce fait Buschwiller ne pourra pas profiter des travaux d'assainissement. La SLA a donc décidé de reporter les travaux.

Mme le Maire précise toutefois que la rue de Hégenheim à Buschwiller sera fermée à la circulation en raison des travaux à Hégenheim.

#### **12.4 ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES RUE DES LANDES ET RUE SAINT-MARTIN**

Mme le Maire indique que des discussions sont en cours pour l'enfouissement des lignes électriques dans les rues des Landes et Saint-Martin. L'ouverture de ce dossier fait suite à la possibilité éventuelle d'obtenir une subvention de 80 % du projet avec un maximum de 40.000 € de la part du SIDEL. M. D.ALLEMANN précise qu'il s'agit de la dernière année où Buschwiller peut obtenir une telle subvention.

### **13. VENTE DE TERRAIN**

M. R.OBERMEYER fait savoir que Mme HAENLIN est venu le trouver suite au passage du géomètre sur sa propriété. Il semblerait que le mur de clôture de Mme HAENLIN ait été construit sur du terrain public. Mme le Maire fait savoir que des documents sont encore en attente et que ce point sera évoqué lors d'une prochaine réunion de la commission urbanisme.

### **14. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Mme D.HECHT fait savoir que la vente de tulipes du week-end dernier a été un succès. 640 € ont été récoltés sur la Commune.

Elle indique ensuite que la boum des jeunes aura lieu le 29 avril prochain. Il y aura une soirée récréative des jeunes le 29 avril prochain; aide à l'encadrement par Audrey BAUMANN, Patrick MULLER et Jérôme SITTER.

La prochaine réunion du CCAS: le 10 mai 2017.

### **15. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

- ✓ Mme le Maire fait savoir que le Conseil de SLA a voté le budget ainsi que les délégués des différentes commissions.
- ✓ Mme le Maire indique qu'elle a assisté à la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du parking relais de Saint-Louis en date du 10 mars 2017.
- ✓ Mme le Maire indique qu'elle a représenté la Commune à l'atelier franco-suisse du Leimenthal en date du 28 mars dernier. Plusieurs thèmes ont été abordés notamment la mobilité et le développement urbain, les transports en commun, l'environnement et le cadre de vie, les paysages et l'agriculture.
- ✓ Mme le Maire invite les conseillers à consulter le site internet [www.eur3lys.fr](http://www.eur3lys.fr)
- ✓ Mme le Maire remercie Mme D.HECHT de l'avoir représentée à la présentation de l'ouvrage « vivre au pays des trois frontières ». La Commune de Buschwiller est présentée à la page 66.
- ✓ Mme D.HECHT informe les conseillers de la tenue de l'Assemblée Générale de l'ETB, le 24.3.2017 à Huningue. La présidence de cette association est tournante, à intervalles de deux ans. Ces deux prochaines années, c'est au tour de la Suisse. L'Allemagne et la France assurent les vice-présidences. L'Eurodistrict Trinationnel de Bâle a été fondé il y a exactement 10 ans. Pour marquer cet événement, des stands de présentation avec animations sont installés le samedi 25 le matin au Marktplatz de Lörrach, l'après-midi au Marktplatz de Bâle. Côté français, immédiatement après l'assemblée générale a lieu une présentation sur la coopération transfrontalière, suivie d'un podium de discussion avec les trois premiers présidents de l'ETB ainsi qu'avec l'équipe dirigeante actuelle. Sont évoqués les grands projets initialisés ou portés par l'ETB: la passerelle des 3 pays, les trams 8 et 3, l'exposition internationale IBA Basel, le projet 3Land pour une planification urbaine concertée entre Bâle, Weil am Rhein et Huningue, la plateforme d'information trinationnelle Infobest Palmrain, une motion à l'adresse du gouvernement suisse demandant de tenir compte de la spécificité de la région pour ce qui concerne les travailleurs frontaliers. Le principe de base pour cette coopération réussie est la confiance, la concertation et le

respect des spécificités de l'autre. Dans le cadre de l'ETB, les élus se connaissent et se parlent. D'autres projets sont en cours: des rencontres transfrontalières entre sportifs, associations, écoles, ainsi qu'un portail de mobilité, c'est-à-dire un outil de planification d'un déplacement transfrontalier avec les divers modes de transport disponibles. Une plaquette d'information a été distribuée aux conseillers municipaux.

Mme HECHT indique que l'ETB, s'est également réunie en réunion plénière du 31.3.2017: Présentation par Jean-Marc Deichtmann de Saint-Louis Agglomération 3 frontières à l'intention des membres suisses et allemands qui ne connaissent pas ce genre de structure. Présentation du projet de RER (S-Bahn) trinational, à 7 branches, réparties sur les 3 pays, qui favoriserait le développement économique de toute la région.

## **16. DIVERS**

- ✓ Après discussion les membres du Conseil proposent de fixer la date de la sortie famille au 03 juin 2017.
- ✓ M. D.HUTTENSCHMITT indique que du matériel ancien ayant appartenu aux pompiers du village se trouve encore à la salle polyvalente. Il propose d'en faire don au musée des pompiers de Ferrette ou bien de trouver une autre possibilité d'exposition et demande aux conseillers de faire des propositions dans ce sens. Mme le Maire demande à M. D.HUTTENSCHMITT de prendre contact avec le musée de Ferrette pour voir si des objets sont encore acceptés. Ceci fait suite à une remarque de M. R.OBERMEYER.
- ✓ M. B.BO EGLIN indique qu'il a représenté la Commune à l'inauguration de la place Grenade-sur-Adour à Héringue, à l'assemblée générale des Amis des Landes, et à l'Assemblée générale des donneurs de sang.
- ✓ M. P.MULLER souhaite avoir des renseignements sur la mise en place de la fibre optique, Mme le Maire lui répond qu'un courrier sera distribué à tous les habitants de la Commune au courant de la semaine.
- ✓ M. C.WEIGEL indique que le SICE des 3 frontières a été englobé dans le GEMAPI dont les réunions sont à Colmar. SLA est représentée par MM. LATSCHA et SCHMITTER.

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 03.04.2017**

**ORDRE DU JOUR :**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 MARS 2017
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. COMPTE ADMINISTRATIF 2016
4. COMPTE DE GESTION 2016
5. AFFECTATION DU RESULTAT 2016
6. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
7. TAUX LOCALES 2017
8. BUDGET PRIMITIF 2017
9. SUBVENTION ECOLE CLASSE VERTE
10. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
11. MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE - CAMPAGNE ELECTORALE LEGISLATIVES
12. TRAVAUX
13. VENTE DE TERRAIN
14. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
15. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
16. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
HECHT DENISE	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		